

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.875  
31 mai 2001

FRANÇAIS

---

## COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-QUINZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève  
le jeudi 31 mai 2001, à 10 h 10

Président: M. Camilo Reyes Rodríguez (Colombie)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 875<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Aucune délégation n'est inscrite sur la liste des orateurs pour aujourd'hui. Pour ma part, je voudrais faire une déclaration liminaire alors que la Colombie accède à la présidence de la Conférence du désarmement.

Comme c'est la première fois qu'il revient à mon pays d'assurer la présidence de la Conférence du désarmement, qu'il me soit permis de réitérer d'emblée le profond attachement de la Colombie à cette instance qui, au fil des ans, a apporté la preuve de toute son utilité, par la négociation et la conclusion de certains des instruments internationaux les plus importants en matière de désarmement. Le multilatéralisme a toujours occupé une place très importante dans la politique extérieure de la Colombie, raison pour laquelle le pays a participé activement aux négociations les plus récentes relatives à la limitation des armements et au désarmement. À ce titre, je veux mettre en lumière la Convention interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes, adoptée dans le cadre de l'Organisation des États américains, la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel et les travaux préparatoires de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Il convient aussi de mentionner tout spécialement l'engagement de la Colombie en ce qui concerne les armes légères. La Conférence se souviendra qu'en 1988 la Colombie a présenté à l'Assemblée générale, à sa quarante-troisième session, la résolution 43/75 I, qui est la première à avoir été adoptée par les Nations Unies au sujet des transferts illicites d'armes. Ultérieurement, la Colombie a saisi l'Assemblée générale d'une initiative tendant à convoquer une conférence internationale sur le commerce illicite d'armes sous tous ces aspects, proposition qui a été adoptée par la voie de la résolution 46/36 H, du 6 décembre 1991. Sept ans plus tard, par l'adoption de la résolution 53/77 E, l'Assemblée générale a décidé de tenir une telle conférence en 2001, eu égard aux vues exprimées par les États Membres et aux recommandations faites par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, qui sont reprises par le Secrétaire général dans son rapport sur la question.

Je suis témoin de la patience, de la créativité et de la diligence avec lesquelles ceux qui m'ont précédé à la présidence de la Conférence ont cherché pendant plus de deux ans à faire sortir cette instance de l'impasse dans laquelle elle se trouvait, aussi voudrais-je aujourd'hui saluer tout particulièrement les efforts déployés par les Ambassadeurs Westdal, Vega et Hu, qui ont présidé la Conférence cette année, et rendre hommage à tous les autres participants à ce processus long et laborieux, qui se sont attachés à définir des éléments susceptibles de constituer une formule moyennant laquelle l'instance puisse, à terme, s'entendre sur un programme de travail.

L'Ambassadeur de Chine, qui m'a précédé immédiatement dans ces fonctions certes prestigieuses, mais toujours plus difficiles, m'a recommandé, après avoir résumé les résultats des consultations qu'il avait tenues pendant son mandat, une ligne d'action avec laquelle je suis entièrement d'accord et qui déterminera donc la voie que je suivrai alors que je m'efforcerai, avec votre coopération, de préserver la prééminence de la Conférence du désarmement en tant

qu'instance internationale unique de négociation sur la limitation des armements et le désarmement.

Pour tous les membres de la Conférence, il est entendu que la proposition présentée par l'Ambassadeur Amorim et qui est parue sous la cote CD/1624 constitue pour la Conférence un capital précieux et une base à partir de laquelle celle-ci puisse poursuivre des consultations intenses et continuer l'exploration des voies susceptibles de conduire à un accord sur un programme de travail. Pour ces raisons et aussi parce que nous sommes d'accord pour penser que l'obligation première de la Conférence est d'adopter un programme de travail, j'axerai l'essentiel de mes consultations sur l'étude des variantes de la proposition Amorim grâce auxquelles nous pourrions peut-être parvenir au consensus.

Dans ses conclusions, l'Ambassadeur Hu a avancé l'idée que la Conférence est en état d'attente, devant la complexité de la situation internationale et la détérioration du climat sur le plan de la sécurité. Cependant, l'attente ne doit pas nécessairement entraîner la paralysie ou l'inactivité totale. Au contraire, en attendant une évolution de la situation internationale qui laisse la Conférence avancer dans ses travaux de fond, nous pouvons et devons continuer de chercher à nous mettre d'accord sur un programme de travail et, en même temps, aller de l'avant en ce qui concerne les questions qui recueillent l'adhésion générale des membres de la Conférence. En d'autres termes, nous pourrions, sans négliger la quête d'un accord sur un programme de travail, redonner force à la Conférence du désarmement en utilisant efficacement les structures qu'elle nous ménage pour tenir des débats et mener des négociations.

J'ai entrepris à mon tour des consultations afin de déterminer avec précision la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui et dans l'espoir de pouvoir concevoir des solutions de rechange susceptibles de recueillir le consensus au sein de la Conférence. Demain après-midi, lorsque j'aurai terminé la première série de consultations, je serai en mesure de déterminer s'il vaut la peine de présenter des propositions à la Conférence pour adoption, ce dont je vous tiendrai dûment informés.

Enfin, je tiens à saluer la présence parmi nous aujourd'hui de M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence, et de M. Enrique Román Morey, qui en est le Secrétaire général adjoint. Je sais que je pourrai compter sur leur précieuse collaboration et leurs conseils constants alors que j'exercerai mes fonctions.

Une délégation souhaite-t-elle intervenir à ce stade?

Je donne la parole au représentant du Bélarus.

M. MALEVICH (Bélarus) (traduit du russe): Monsieur le Président, je veux avant toute chose vous féliciter de votre accession au poste important de président de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que, avec votre expérience et par votre direction compétente, vous saurez créer que les conditions dont la Conférence a besoin pour travailler avec fruit. Permettez-moi de vous assurer que la délégation bélarussienne vous apportera tout son appui et d'exprimer le souhait que toutes vos initiatives soient couronnées de succès.

Comme par le passé, la République du Bélarus attache une réelle importance à sa participation aux travaux de la Conférence et axe avant tout ses efforts sur la réalisation des objectifs d'un désarmement nucléaire général et complet et d'une transparence et d'une prévisibilité accrues dans ce domaine.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour informer la Conférence que, le 17 mai 2001, la chambre haute de l'assemblée nationale de la République du Bélarus - le Conseil suprême - a approuvé le Traité «Ciel ouvert», qui avait été ratifié le 3 mai 2001 par la chambre des représentants de notre assemblée nationale. Cette décision atteste clairement que la République du Bélarus entend respecter rigoureusement ses obligations en matière de sécurité internationale et de limitation des armements. Nous avons l'espoir qu'elle aidera à renforcer encore la confiance et l'entente entre États.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Nos travaux sont ainsi achevés pour aujourd'hui.

La prochaine séance plénière de la Conférence s'ouvrira le jeudi 7 juin 2001 à 10 heures.

*La séance est levée à 10 h 20.*

-----